

Initiatives ministérielles

Motion n° 59

Qu'on modifie le projet de loi C-81, à l'article 34,

a) en retranchant la ligne 4, page 28, et en la remplaçant par ce qui suit:

«au paragraphe 15(4) ou (5) ou 18(1).»;

b) en supprimant les lignes 7 à 12, page 28.

[Français]

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président!

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorde la parole à l'honorable député de Shefford sur un rappel au Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je voudrais savoir si la motion n° 35 a été retirée.

Mme Venne: Vous vous êtes arrêté au paragraphe b)

M. Lapierre: Parce que, monsieur le Président, je n'ai pas eu le plaisir de vous l'entendre lire!

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je vous avoue que je suis un peu mal à l'aise de voir que les députés du Bloc québécois. . .

M. Lapierre: J'invoque le Règlement!

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Blackburn (Jonquière): . . .vous ont obligé à lire toute la motion, d'autant plus qu'ils l'ont entre leurs mains.

[Traduction]

M. Edwards: Monsieur le Président, je pense que cela pourrait être utile au débat. Mon ami d'en face a demandé si vous aviez lu la motion n° 35. Je pense bien vous avoir entendu la lire.

[Français]

Mme Venne: Monsieur le Président, je vous ai écouté attentivement et, à la motion n° 35, vous vous êtes arrêté au paragraphe b).

Comme on nous a soumis très rapidement ces motions, que nous n'avons pas pu les regarder hier. . .

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Fort bien.

[Français]

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, chez nous à Jonquière, les gens qui ont pu assister à ce qui vient de vous être demandé par les députés du Bloc québécois, on appelle ça de l'abus de pouvoir.

Aussi, nous avons. . .

M. Lapierre: J'invoque le Règlement!

Mme Venne: J'invoque le Règlement!

Le président suppléant (M. Paproski): J'accorde la parole à la députée de Saint-Hubert sur un rappel au Règlement.

Mme Venne: Monsieur le Président, vous avez demandé si on vous dispensait de la lecture. Nous avons répondu non parce qu'hier on nous a déposé rapidement ces motions, que nous n'avons pas encore eu le temps de lire et que nous lisons en même temps que vous, même si vous êtes assez rapide.

Alors, je demande que vous en continuiez la lecture.

[Traduction]

M. Littlechild: Monsieur le Président, nous avons tous eu la possibilité de lire ces motions à deux reprises au moins. D'abord, le député de Jonquière en a envoyé par courrier des exemplaires à nos bureaux; ensuite, on en a fait la distribution hier. Nous avons donc eu la possibilité d'en prendre connaissance à deux reprises au moins, monsieur le Président, et je pense que nous devrions passer à autre chose.

[Français]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, les huit amendements qui sont sur la table, et regroupés dans le même article, réfèrent tous à un même objectif, qui est celui d'avoir un plafonnement des dépenses lors d'un référendum et d'avoir également la mise en place d'un comité référendaire pour le «oui» et d'un comité référendaire pour le «non» qu'on appelle des comités-parapluie.

Monsieur le Président, dans notre démocratie, dans notre pays, bien sûr, nous avons une charte des droits et libertés et, à l'intérieur de cette charte, il y a différents articles. Deux d'entre eux sont invoqués dépendamment du groupe de personnes qui veulent arriver à un certain objectif. Certaines personnes nous disent: Est-ce que, en vertu de la liberté d'expression et de la liberté d'association, on ne peut pas obliger les gens à être regroupés sous